

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.059**

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 20 mars 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 20 mars 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN  
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET  
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS  
M. COASSIN représenté par M. LABIA

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR L'ACHAT DE GILETS PARE-BALLES POUR LES AGENTS DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE ROYAN

**RAPPORTEUR** : M. BESSON

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, certaines actions sont éligibles à l'obtention de crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Une subvention au taux unique de 50 % du coût unitaire, qui ne pourra dépasser deux cent cinquante euros (250 €) par gilet, pourra être versée. Cette subvention est en priorité réservée aux effectifs de la Police Municipale, dotés d'une arme de 4<sup>ème</sup> catégorie et ne pourra concerner qu'une première acquisition.

Compte tenu de cette possibilité, la Ville de Royan souhaite équiper les 22 agents de la Police Municipale de gilets pare-balles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à solliciter, auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention au taux le plus élevé, en vue de l'acquisition de gilets pare-balles pour les agents de la Police Municipale de la Ville de Royan.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à solliciter, auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention au taux le plus élevé, pour l'acquisition de gilets pare-balles pour les agents de la Police Municipale de la Ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD